

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018 à 18 heures

Date de Convocation : 09 octobre 2018
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 14
Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mil dix-huit, le 25 octobre, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : M. GRENIER

Président : M. MARTINEZ

Etaient présents :

CCVG Mme VENDITTELLI - Ms. FOURMAUX - BESSON
COPAMO Mme LAMENA - Ms VALETTE - GRENIER - FROMONT - BREUZIN
CCPO Mmes MONNERET - ALBANI - Ms MARTINEZ - VILLEJOBERT - DUCRUET

Etaient excusés :

CCVG Mmes RIBEYRE - ROTHEA - Ms COMBET - FAGES - VERGUIN
COPAMO M. MONTET
CCPO Ms DURAND - FAVRIN

Etait absent : M. BOISSERIN

- > Approbation du compte rendu du comité du 11 octobre 2018
- > Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Décision de Commission d'appel d'offres relative au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables en porte à porte - lot 03 - CCVG
- > Questions et informations diverses

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18H00.

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. GRENIER, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 25 octobre 2018 et la délibération autorisant la signature du marché étudié en commission d'appel d'offres du 25 octobre.

M. MARTINEZ informe les délégués de la nécessité d'inscrire des points supplémentaires donnant lieu à délibération et leur demande s'ils sont d'accord pour les rajouter à l'ordre du jour.

Les délégués sont d'accord.

Les points suivants sont donc rajoutés à l'ordre du jour :

- Rectification de la délibération N° 2018-25 relative au marché de fourniture et pose de contenants de collecte des déchets ménagers en apport volontaire - lot 04 - ascenseurs à bacs
- Demande de subvention à la Région pour la construction de 3 déchetteries
- Décision modificative N° 03 au budget

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 11 octobre 2018 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 11 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

● COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES - LOT 03 - CCVG

M. MARTINEZ rappelle aux délégués que le marché a été déclaré sans suite par la CAO du 25.09, la collectivité prouvant que les offres étaient au-delà des crédits budgétaires du SITOM et que les offres étaient inacceptables. Le SITOM avait informé les 2 candidats d'une procédure concurrentielle avec négociation. Les 2 candidats ont fourni une nouvelle offre.

M. MARTINEZ rappelle que les 2 candidats sont SUEZ et COVED, SUEZ étant l'attributaire du marché actuel.

M. MARTINEZ donne la parole à Mme AGUILLAUME pour détailler les nouvelles offres.

Mme AGUILLAUME informe les délégués que les 2 candidats ont fourni une offre de base et une variante.

COVED a fourni strictement les mêmes offres que celles étudiées à la CAO du 25/09, aux mêmes montants.

SUEZ a fourni la même offre de base que celle étudiée à la CAO du 25/09 et une nouvelle variante légèrement inférieure à l'estimation.

M. MARTINEZ précise que sa variante correspond au marché en cours avec un lissage sur 4 ans du changement des camions et la modification d'un jour de collecte.

Mme AGUILLAUME précise que les 2 candidats ont présenté un bon dossier technique.

Mme VENDITELLI demande la durée du marché et pourquoi nous demandons des camions neufs.

Mme AGUILLAUME répond que la durée du marché est de 4 ans, renouvelable 3 fois 1 an, soit un total de 7 ans.

M. MARTINEZ précise qu'il est demandé des camions neufs car au-delà de 7 ans, les camions sont susceptibles d'avoir de grosses pannes.

M. VALETTE demande si les camions sont à gaz.

M. MARTINEZ répond que non car le coût en est trop élevé.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués valident, à l'unanimité, l'attribution du marché à SUEZ et autorisent M. MARTINEZ à signer le marché et toutes pièces afférentes.

M. MARTINEZ informe les délégués qu'un référé précontractuel a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Lyon par la Société NICOLLIN, suite au rejet de son offre relative au lot 01 - CCPO.

La procédure est en cours d'instruction.

.../...

● **RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2018-25 RELATIVE AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE CONTENANTS DE COLLECTE DES **DECHETS** MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE - LOT 04 - ASCENSEURS A BACS**

M. MARTINEZ explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération 2018-25 dans le montant HT annoncé du marché. Il convient donc de rectifier l'erreur par une délibération modificative.

Le montant mentionné dans la délibération 2018-25 est 20.650,00 € HT au lieu de 20.550,00 € HT proposé par le soumissionnaire. Le montant TTC est correct.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques.

Il n'y a pas de questions ni remarques.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent la délibération rectificative et s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA CONSTRUCTION DE 3 DECHETTERIES**

M. MARTINEZ rappelle aux délégués le déroulement à venir dans la construction des 3 déchetteries.

Il explique aux délégués que, dans le cadre d'un plan régional des déchets, la Région lance un appel à projets permettant l'obtention d'une subvention de 50 % du montant du projet, plafonné à 400.000 €.

M. MARTINEZ explique aux délégués qu'un seul projet sera déposé par le SITOM, englobant les 3 déchetteries, car un délai de 3 ans est imposé entre chaque **appel à projet**.

M. MARTINEZ explique aux délégués que d'autres subventions seront demandées aux autres partenaires publics.

Mme VENDITELLI demande quels critères entrent en jeu dans le choix des projets.

M. MARTINEZ répond que les propositions innovantes ont toutes leurs chances.

Mme VENDITELLI demande quand aura lieu le versement de la subvention.

M. MARTINEZ répond que le versement interviendra à la fin des travaux.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent la demande de subvention et s'ils l'autorisent à signer tous documents s'y rapportant.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **DECISION MODIFICATIVE N0 03 AU BUDGET**

M. MARTINEZ donne la parole à Véronique MARTINEZ pour expliquer les raisons de cette décision modificative.

Mme MARTINEZ explique que, suite à une erreur de saisie, le montant inscrit dans le budget 2018 pour le remboursement en capital de l'emprunt, a été arrondi à l'euro inférieur, à savoir 46.741,00 €, au lieu des 46.742,00 € nécessaires au titre de l'année 2018.

En conséquence, et afin de pouvoir mandater la deuxième échéance de l'année 2018, il est nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget primitif.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques.

Il n'y a pas de questions ni remarques.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent la décision modificative au budget et s'ils l'autorisent à signer tous documents s'y rapportant.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

M. MARTINEZ donne lecture des décisions prises, selon le tableau annexé en pièce jointe.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur présence.

M. MARTINEZ lève la séance à 18h30 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
